



RETRAITES :

Notre choix : celui du progrès



MEDEF et gouvernement, relayés par des médias complaisants, ont développé et développent une énorme campagne visant à présenter les personnels de la Fonction publique comme bénéficiant d'avantages considérables en terme de retraite, alors même que, comme le démontrent les données relatives tant à l'âge moyen de départ, qu'au niveau des pensions, il n'en est rien.

Cette campagne s'inscrit dans une stratégie (pas nouvelle) visant à isoler et fragiliser le secteur public, la Fonction publique, pour s'opposer aux convergences, aux solidarités, afin d'ouvrir la voie à des reculs pour tous.

Le discours du Premier Ministre – ce 3 février – devant le Conseil Economique et Social, confirme cette stratégie.

Ce sont bien les retraites de la Fonction publique qui sont au cœur de la cible... dans un premier temps. Mais, derrière se profilent, avec la prudence commandée par la puissance des manifestations du 1<sup>er</sup> février (700 000 manifestants), une nouvelle étape, concernant le secteur privé,

visant à « conforter » et poursuivre les mesures déjà prises et génératrices d'iniquités. On en connaît les conséquences catastrophiques sur le niveau des retraites (baisse d'1/3 de celui-ci sur une génération).

L'introduction de l'épargne retraite volontaire, elle ne ferait qu'amplifier les injustices sociales et affaiblir les solidarités intergénérationnelles.

Il en serait de même avec l'ouverture faite sur un système à la carte qu'il faudrait payer au prix fort.

**Dans un tel cadre la réaffirmation du maintien du droit à la retraite à 60 ans est vide de sens. C'est bien une spirale de reculs considérables pour tous – en s'appuyant à chaque étape sur les reculs imposés au secteur privé comme au secteur public – qu'entendent impulser le gouvernement et le MEDEF. Et il n'y a pas de fatalité à cela.**

**Faire reculer les droits sociaux ou se donner  
les moyens de les financer :  
C'est bien d'un choix de société qu'il s'agit !**

En ne prenant comme seuls curseurs, pour faire face à la situation, que le niveau des retraites, celui des cotisations, ou le nombre d'annuités nécessaires pour une retraite à taux plein, comme l'a fait le Premier Ministre, c'est aux seuls salariés, du privé comme du public, qu'on entend faire payer l'addition.

Il s'agit là d'une réponse qui refuse délibérément d'affronter la question de l'affectation des richesses produites.

◆ Si la part de PIB (richesses produites) consacrée aux retraites a triplé en 50 ans (de 4 % à 12,6 %) sans créer de catastrophe, une augmentation de 6 à 7 points de celle-ci sur les 40 ans à venir ne relève pas de l'inaccessible, et ce d'autant que dans le même temps les retraités passeront de 20 à 33 % de la population.

◆ Et pourquoi faudrait-il évacuer aussi, comme le fait le Premier Ministre, le fait qu'au cours des 20 dernières années la part des profits bruts dans le partage de la valeur ajoutée (richesses nouvelles créées) ait progressée de 10 points au détriment de la part revenant aux salaires (au sens large) ?

On peut comprendre que de telles impasses réjouissent Monsieur Seillière, le patron des grands patrons.

Mais cela conforte aussi dans la conviction que les reculs sociaux ne sont pas inéluctables .

Cela passe par d'autres sources de financements, dans une croissance de qualité nouvelle nourrie par l'emploi et les salaires.

C'est le fond du problème, **pour les retraites du secteur privé comme pour celles du secteur public.**

**Et c'est le sens des propositions de la CGT pour une réforme du financement.**

**C'est sur ces bases que nous revendiquons :**

- ⇒ *Le départ à 60 ans avec 75 % de la dernière rémunération brute.*
- ⇒ *Des départs anticipés avec une retraite à taux plein pour ceux qui totalisent les annuités exigées (CFA), les personnels qui bénéficient du service actif, et ceux qui ont accompli des travaux pénibles ou dangereux.*
- ⇒ *Le retour à 37,5 annuités et le calcul sur les dix meilleures années pour les salariés du privé et les agents non titulaires de la Fonction publique, dont nous revendiquons l'intégration dans le statut.*
- ⇒ *Le maintien et l'amélioration du code des pensions :*
  - \* *37,5 annuités pour 75 % de la dernière rémunération brute – primes comprises - perçue au cours des 6 derniers mois.*
  - \* *Amélioration de la reversion, de la prise en compte des bonifications pour enfants, des périodes non travaillées en application des droits sociaux liés aux enfants...*
- ⇒ *La prise en compte dans le calcul des droits à retraite des périodes d'étude, de recherche d'un premier emploi, d'apprentissage...*
- ⇒ *Le relèvement des minima de pension.*
- ⇒ *L'indexation des pensions sur la valeur du point et l'application intégrale de la péréquation sur la carrière des actifs.*
- ⇒ *Le maintien de l'inscription au grand livre de la dette publique (F.P.Etat).*

**LA CGT  
RENDIQUUE**

**Les organisations CGT de la Fonction publique appellent tous les personnels à se rassembler dans l'unité la plus large, comme cela a été le cas pour les manifestations du 1<sup>er</sup> février, et à poursuivre l'action pour le maintien et l'amélioration des droits à la retraite, à partir des lieux de travail, dans tous les secteurs d'activités et localités.**

**Elles appellent à développer et à renforcer les solidarités public/privé.**

**Elles invitent leurs organisations, leurs militants à s'engager dès maintenant dans la construction de puissantes actions revendicatives à l'occasion de chacune des réunions des comités économiques et sociaux régionaux organisées par le gouvernement au cours des prochaines semaines.**

Montreuil, le 5 février 2003